

Fiche de candidature

2nde Métiers de la sécurité

PARTIE RÉSERVÉE À L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Établissement scolaire 2024 – 2025 :RNE :

Courriel :@.....

Commune établissement :

Nom de l'élève :Prénom : Date de naissance :

Classe de l'élève : 3^{ème} générale 3^{ème} prépa-métiers Autres 3^{ème} : Précisez Autres : Précisez.....

Courriel du responsable :@.....

Téléphone de l'élève : Téléphone du responsable :

Courriel de l'élève :@..... Commune de résidence :

Boursier : OUI NON

LV1 : LV2 :

L'élève a-t-il effectué un mini stage : OUI NON

L'élève a-t-il visité l'établissement demandé (Journée portes ouvertes...) OUI NON

AVIS		NOM – Signature :
Psychologue de l'Éducation Nationale		
Conseiller Principal d'Éducation		
Professeur d'EPS		

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL	NOM – Signature :
Niveau scolaire - Qualités relationnelles - Esprit de synthèse - Facultés d'adaptation - comportement	

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE	
	Date – Signature :

Si le candidat passe les tests de sélection dans plusieurs établissements, il doit indiquer par ordre de préférence (de 1 à 3) les lycées dans lesquels il souhaiterait être affecté	
ORDRE DE PREFERENCE (1,2,...)	
LYCEE COSTEBELLE HYERES	
LYCEE HUTINEL CANNES	
LYCEE LES PALMIERS NICE	

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER (uniquement des copies)

- Une lettre de motivation manuscrite** du candidat - (lettre personnelle, aucune utilisation de l'IA ne sera tolérée) ;
- Les bulletins scolaires** de l'année **2023-2024** et les bulletins scolaires **2024-2025** en votre possession ;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)** – (<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>);
- Une validation de l'aptitude médicale (**certificat médical**) par un médecin (scolaire ou généraliste) selon les critères mentionnés dans le document intitulé « **certificat médical** » ;
- Pièces facultatives** permettant d'étayer le dossier (ex : PSC1, rapport de stage, lettre de recommandation, attestation d'engagement de jeune sapeur-pompier volontaire et toutes attestations émanant de responsables sportifs ou associatifs ou de lieux de stage, SNU, cadet de la défense...).

Le dossier de candidature complet (cette fiche + l'ensemble des pièces ci-dessus) est à transmettre par l'établissement d'origine avant le jeudi 24 avril 2025 (délai de rigueur) par courriel ou par voie postale ou à l'aide du lien fourni en fonction de l'établissement choisi :

Le dossier de candidature dûment renseigné est à renvoyer à l'établissement sollicité	
MODALITES DE TRANSMISSION DU DOSSIER	
LYCEE COSTEBELLE - HYERES	150 Bd Félix Descroix, 83400 Hyères
LYCEE HUTINEL - CANNES	https://enquetes.ac-nice.fr/index.php/427636
LYCEE LES PALMIERS - NICE	candidature-bacproMS.0060042N@ac-nice.fr

Les dossiers incomplets ou retournés hors délais ne sont pas pris en considération.

En apposant votre signature, vous certifiez l'exactitude de tous les éléments fournis dans ce dossier :

Fait à..... , le

Signature du candidat :

Signature du (des) responsable(s) :

Note d'informations aux collégiens souhaitant préparer un Baccalauréat Professionnel « Métiers de la Sécurité »

Le collégien souhaitant préparer un **Bac Professionnel « Métiers de la sécurité »** doit avoir connaissance qu'à l'issue de l'obtention du diplôme, il devra remplir certaines conditions et aptitudes pour **accéder ou exercer dans les différents métiers du secteur de la prévention sécurité publique ou privée.**

1/ Les conditions d'accès aux métiers de la sécurité privée (exemple : agent de sécurité privé)

- ⇒ Être titulaire d'une **carte professionnelle** délivrée par le CNAPS (établissement sous la tutelle du ministère de l'Intérieur). Pour l'obtenir, vous devrez justifier de l'obtention d'un **diplôme** en lien avec la sécurité (CAP « agent de sécurité » ou Baccalauréat Professionnel « Métiers de la Sécurité » pour ceux de l'éducation nationale accessibles après la 3^{ème}).
- ⇒ Pour toute entrée en formation, une autorisation préalable délivrée par le CNAPS est demandée. L'examen de votre demande inclut une **enquête administrative** durant laquelle sont consultés les fichiers TAJ, FPR et B2, ainsi qu'une connaissance de la langue française suffisante pour l'exercice d'une activité privée de sécurité et une attestation de domicile. Pour les étrangers hors union européenne, lors de la demande, ils devront également justifier d'un titre de séjour d'au moins 5 ans sur le territoire français (depuis la loi de sécurité globale du 27 mai 2021 - art. 23).

<http://www.cnaps.interieur.gouv.fr/Vos-demarches/Vous-etes-un-particulier/Exercer-le-metier-d-agent-de-securite-privee/Exercer-le-metier-d-agent-de-securite-privee>

2/ Les conditions d'accès vers les métiers de la sécurité civile et militaire (pompiers)

- ⇒ Voie de concours pour un SDIS⁽¹⁾, épreuves de sélection pour la BSPP⁽²⁾ et la BMPM⁽³⁾
- ⇒ Conditions particulières selon le corps de métier visé : d'âge, de diplôme, de situation administrative...
- ⇒ Aptitudes médicales différentes suivant le corps de métier visé : vision, vaccinations...
- ⇒ Epreuves sportives

⁽¹⁾ <https://www.pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier/devenir-sapeur-pompier-professionnel-spp>

⁽²⁾ <https://www.pompiersparis.fr/fr/recrutement>

⁽³⁾ <http://www.marinspompiersdemarseille.com/recrutement>

3/ Les conditions d'accès vers les métiers de la sécurité dans les institutions publiques

INSTITUTIONS	POLICE	GENDARMERIE	ARMEE	ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
Accès	Dossier ou concours	Dossier ou concours	Entretien et tests	Concours
Conditions particulières	Age, diplôme, situation administrative, nationalité			
Expertise médicale			x	
Epreuves sportives			x	
Maitrise des écrits			x	
Aptitude	Bonne condition physique	Bonne condition physique	Aptitude militaire	Ecoute, observation, sang-froid
Bonne moralité	x	x	x	x
Site internet pour connaître les conditions et aptitudes	www.devenirpol.ici.fr	www.lagendamerierec.rute.fr	https://www.sengager.fr	http://www.metiers.justice.gouv.fr

⇒ **Se renseigner sur les contenus des formations CAP et BAC professionnel de la filière prévention sécurité :**

<https://www.onisep.fr/Ressources/univers-formation/Formations/Lycees/cap-agent-de-securite> <https://www.onisep.fr/Ressources/univers-formation/Formations/Lycees/bac-pro-metiers-de-la-securite>

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur.....

Certifie, après examen que :

M., Mme,

Pour suivre une formation dans les métiers de la sécurité, l'élève doit satisfaire à une aptitude médicale attestée par un médecin ne présentant aucune contre-indication clinique lui interdisant de suivre la formation pratique et théorique.

L'examen médical indique que l'élève doit pouvoir suivre ou réaliser les actions suivantes :

- Se déplacer dans les niveaux d'un bâtiment sans ascenseur ;
- Effectuer des efforts physiques équivalents à une course de 400 m environ ;
- Monter sur une échelle (maximum 2 mètres) ;
- Percevoir les différentes couleurs des signaux des tableaux d'alarme ;
- S'exprimer en public ainsi que par les moyens de communication filaires ou radio.
- ...

L'examen médical doit permettre d'attester que l'élève :

- a satisfait à un examen général clinique normal.
- présente un appareil locomoteur compatible avec l'exécution des actions citées ci-dessus.
- a une absence de trouble objectif et subjectif de l'équilibre.
- a une acuité auditive normale avec ou sans correction.
- a une acuité visuelle normale avec ou sans correction.
- a une perception optimale de la totalité des couleurs.
- n'a pas d'antécédent asthmatique incompatible avec l'exécution des actions citées ci-dessus.
- n'a pas d'affection clinique évolutive connue à ce jour.

Observations :

*Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que ces métiers nécessitent des **aptitudes physiques particulières** vérifiées lors de la visite médicale (pour la sécurité civile et publique) et par l'obtention d'un certificat médical spécifique (pour les agents de sécurité incendie). Seront entre autres examinés les **facteurs de risques respiratoires** (dont asthme), **cardio-vasculaire et psychologiques**. Une **bonne endurance à l'effort** est également indispensable. De plus, l'accès à certains types d'établissements dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) est soumis à une **vaccination à jour** (la famille s'y engage).*

Fait à :

Le :

SIGNATURE et CACHET du MEDECIN